

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Maréchal-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER  
et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 57 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 35 — —	Direct-Mixte.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Paris, 24 f. »
Six mois, — 10 —	— 12 —
Trois mois, — 5 25 —	— 7 50 —

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront complés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

De nouvelles informations tendent à préciser le caractère de la révolution qui vient de s'accomplir à Athènes. On assure que le nom du duc de Leuchtenberg a été mêlé à ce mouvement et que, dans les prévisions et les espérances de quelques-uns de ceux qui l'ont dirigé, sa candidature au trône hellénique serait sérieusement posée.

On sait que la famille de Canaris, dont le chef actuel est un des membres du gouvernement provisoire, a été dévouée de tout temps à l'influence russe. Ce serait là, dans tous les cas, une grave question européenne qui ne pourrait être résolue que par l'intervention diplomatique des grandes puissances. (La France.)

On lit dans le Morning-Post :

L'importance de la résolution grecque n'est pas dans le renversement de la dynastie, mais dans les conséquences du mouvement. Nous avons à redouter un essai de république dont les premiers actes équivaldraient, comme ceux de l'assemblée nationale, au début de la révolution française, à une déclaration de guerre aux peuples voisins. Nous ne nous soucions pas beaucoup du roi d'Othon et de sa dynastie, mais nous sommes frappés de voir le gouvernement provisoire le dénoncer aux populations pour s'être montré satisfait des frontières actuelles du royaume. Ce gouvernement veut s'emparer de l'Albanie. La révolution grecque a une origine et des tendances étrangères.

Le Post fait observer l'étrange coïncidence du mouvement actuel avec la publication du Journal de Saint-Petersbourg d'une correspondance diplomatique dirigée contre la politique de la Porte. Le journal anglais accuse la Russie d'avoir provoqué l'insurrection du Monténégro, les conflits des Druses avec les Maronites, les difficultés de la question Serbe, et enfin l'insurrection grecque. Le Post ajoute que l'Italie cherche à trouver en Turquie des compensations à offrir à l'Autriche en échange de la Vénétie. Si les Grecs s'étaient levés spontanément, ils auraient commencé à s'occuper du rétablissement de la liberté inté-

rieure. Nous devons, comme étant l'une des parties les plus intéressées, suivre les événements de Grèce avec le plus grand intérêt. Notre conduite doit se régler sur la conduite des Grecs. Avec tout notre désir d'accepter le principe qui permet aux nations de se choisir un gouvernement, nous ne pouvons pas permettre qu'une révolution intérieure se change en une conspiration contre un empire qui a beaucoup plus de titres à notre amitié que la Grèce. — Havas.

On lit dans le Daily-News : La nation grecque n'a renversé la dynastie qu'après avoir essayé vainement de tous les moyens pour obtenir un meilleur gouvernement. Le roi Othon s'est toujours refusé de conduire le pays dans les voies du progrès. Ce sera un devoir pour le roi ou le président qui gouvernera la Grèce d'augmenter l'importance du royaume et de chercher à étendre son territoire. L'Europe attend ces résultats dans l'intérêt de la civilisation. Othon n'a jamais compris que son gouvernement avait pour mission de frayer la route de l'Orient en prouvant sa supériorité pour la régénération de ces contrées lointaines. — Havas.

Le roi et la reine de Grèce n'ayant pas trouvé un point d'appui suffisant pour espérer rentrer dans leur capitale, se sont décidés à quitter le pays.

Ils sont partis de Salamine sur la corvette à vapeur l'Amélie, qu'accompagnait un autre bâtiment, le Scylla. Près de Corfou, l'Amélie ayant éprouvé, dit-on, une avarie grave, ils se sont embarqués sur le Scylla, qui a fait route pour Trieste.

Le roi n'a pas abdiqué. Il a déclaré que la violence dont il était victime n'était motivée sur aucun acte inconstitutionnel de sa part, qu'il maintenait ses droits, que la question grecque était une question européenne et que c'était à l'Europe à aviser.

Les organisateurs du mouvement appartiennent aux diverses opinions, mais ils sont tous, sans exception, favorables à l'agrandissement de la Grèce; néanmoins, l'idée monarchique domine parmi eux.

Aux dernières dates, les noms de trois candidats étaient prononcés dans les groupes populaires.

Le premier est celui du duc de Leuchtenberg, représentant de l'influence russe.

Le second est celui du prince Alfred d'Angleterre.

Le troisième est celui du duc de Montferrat, troisième fils du roi Victor-Emmanuel.

Le prince de Leuchtenberg paraissait réunir le plus de suffrages, quoique le représentant de la Russie, à Athènes, ait déclaré que son gouvernement voulait rester étranger aux événements actuels. (La France.)

Une division navale, commandée par le contre-amiral Osman-Pacha, a reçu de Constantinople l'ordre de se rendre à l'entrée du golfe d'Arta pour surveiller les mouvements des insurgés grecs de Vonitza. (La France.)

La Gazette du Danube croit que l'insurrection grecque se liait aux affaires d'Italie, mais qu'elle a éclaté trop tard. L'abdication du roi d'Othon est démentie. — Havas.

Turin, 28 octobre. — Le docteur Nélaton est arrivé à la Spezzia; il a trouvé Garibaldi dans un état de faiblesse extrême. Demain aura lieu la consultation.

Les nouvelles de Grèce ont produit une grande sensation dans toute l'Italie. Des manifestations ont eu lieu en faveur de l'insurrection. (Agence continentale.)

New-York, 20 octobre. (Par la voie de Terre-Neuve). — Le corps d'armée que le général Mac-Clellan avait envoyé en reconnaissance de l'autre côté du Potomac, est rentré à Harper's-Ferry.

Les confédérés sont établis en force entre Charlestown et Martins. — Havas.

LA GRÈCE MODERNE ET LE ROI OTHON.

La révolution qui s'accomplit en Grèce a été une surprise pour l'Europe. En attendant, ce qui ne peut tarder, qu'une lumière complète se fasse sur les causes qui ont amené ces événements, nous avons cru qu'il ne serait pas inutile

FEUILLETON.

EDMÉE

(Suite.)

Valentin, demeuré en tête à tête avec Edmée, éprouva un de ces vertiges d'amour dont rien ne peut donner l'idée... Il saisit en tremblant l'album et le crayon que lui tendait la jeune fille, tout imprégné encore de la douce moiteur de ses mains, des effluves de ses yeux, de tout elle, enfin, et il improvisa le sonnet qu'on va lire, et qui jaillit de son cœur, comme l'eau de la source :

SONNET.

Il est sur terre un ange, une vierge timide,  
Au front candide et pur, au regard de velours,  
A la main fine et blanche et rose, — main d'Armidé,  
L'amante de Renaud aux amoureux discours.  
Sa voix est si suave et si douce et si tendre,  
Elle met tant de charme en tout ce qu'elle dit,  
Qu'on ne se lasse pas du plaisir de l'entendre.  
Et qu'on l'écoute encore après qu'elle a fini.  
C'est l'ondine aux yeux bleus, dansant sur l'apré grève,  
Alors qu'à son courroux le noir autan fait trêve... —  
Il est doux de l'entendre, il est doux de la voir.

Son nom? — Ne comptez pas sur moi, pour le savoir,  
Car ce nom est de ceux que l'on murmure en rêve,  
Que la bouche commence et que le cœur achève.

Aussitôt qu'il eut achevé ce sonnet, il le remit en parlant à la jeune fille et s'enfuit, avant même qu'elle en eût pris connaissance, afin de lui épargner l'embarras de lui répondre de la voix ou du regard — et, à lui, la frayeur d'essayer cette réponse, d'affronter ce regard!

Et puis, ils étaient seuls... Peut être même ce tête-à-tête avait-il déjà été remarqué... Si son cœur lui conseillait de rester, son devoir lui commandait de fuir ou, du moins, de s'éloigner.

Il s'éloigna, sans même oser regarder derrière lui et continua son chemin...

Edmée lut lentement le sonnet de Valentin, dont elle avait à peine remarqué la disparition, tant elle était absorbée par sa lecture. Lorsqu'elle eut fini, elle referma aux deux tiers son album, resté tout grand ouvert jusqu'alors, et se cacha la tête dans l'hiatus formé par les deux parties de cet album. Elle resta ainsi quelques instants, comme abîmée dans un monde d'idées et de réflexions... Puis on entendit un bruit de papier qu'on arrache.

C'était le sonnet de Valentin!

Le jeune commis s'était rendu à la fabrique dans le seul but d'y donner quelques ordres, relativement à une commande de papier. Cinq minutes lui suffirent pour cela; de sorte qu'il ne fit guère qu'entrer et ressortir.

En revenant à son bureau, ses yeux se portèrent involontairement vers le point de la cour où il avait fait acte de poésie; mais la belle Edmée n'y était plus... Ou était-elle? qui avait pu l'éloigner si précipitamment? Bien que la chère adorée eût quitté la place où il l'avait trouvée installée et qui maintenant était sacrée pour lui, Valentin éprouva le désir de fouler de nouveau ce petit coin de terre où allait désormais habiter sa pensée. Il s'approcha donc du banc rustique où Edmée s'était assise et le couva des yeux, comme si le doux fantôme de celle qu'il aimait y eût remplacé son beau corps absent.

Il allait se retirer, lorsque quelque chose de blanc tombé à terre attira son attention... Il s'approche... examine... et reconnaît — son sonnet!

— Oh! quelle humiliation, s'écria-t-il. Suis-je assez humilié, mon Dieu... Mon sonnet! la pure et chaste expression de ma pensée, l'aveu voilé de mon amour, de mon pur et saint amour, gisant à terre comme une chose vile et méprisable... et méprisée... Oh! me traiter

de rappeler ici quelques faits concernant ce petit royaume de Grèce, aux affaires duquel l'opinion publique était devenue trop étrangère dans ces dernières années.

Né le 1<sup>er</sup> juin 1815, appelé au trône de Grèce le 7 mars 1832, renversé le 23 octobre 1862, voilà en deux mots, si l'insurrection présente triomphe définitivement, quelle aura été la vie politique du roi Othon. Il aura été le premier et le dernier souverain de sa dynastie, dynastie allemande transplantée en Grèce, où elle n'a pu réussir à prendre racine.

La Grèce moderne ne compte pas encore un demi-siècle d'existence. C'est en 1821, qu'après une oppression plusieurs fois séculaire, éclata la révolte à laquelle elle a dû son indépendance, dont elle jeta les fondements en soutenant, avec un courage et une fermeté indomptables, la guerre contre les Turcs, jusqu'au jour où l'Europe intervint en sa faveur, et où les flottes combinées de France, d'Angleterre et de Russie détruisirent les forces navales de la Porte, à Navarin. Les noms des premiers héros de cette lutte sont restés dans toutes les mémoires : Colocotroni, Marco Botzaris, Miaulis, Mavrocordato, Mavromicolis, Canaris, Capo-d'Istria.

Le 3 février 1830, les trois puissances protectrices reconnurent solennellement l'indépendance de la Grèce; elle devait former une monarchie séparée, sous un prince n'appartenant à aucune des trois puissances.

Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, depuis roi de Belgique, refusa, on le sait, cette couronne. Le prince Othon, second fils du roi de Bavière, fut désigné à sa place, en mars 1832, et accepté par la Grèce, malgré quelques soulèvements partiels, qui témoignaient de certaines régnances pour une dynastie étrangère.

Il avait été décidé que le pouvoir, jusqu'à ce que le roi Othon eût atteint sa vingtième année, serait exercé par un conseil de régence que présidait M. d'Armanberg. Cette régence se rendit impopulaire; la bureaucratie allemande blessa le sentiment national. Devenu majeur le 1<sup>er</sup> juin 1835, le roi ne modifia la situation qu'à la surface; des insurrections se produisirent; on en triompha par la force; mais le malaise persista.

Le 22 septembre 1836, le roi Othon, qui était catholique, épousa la princesse Amélie, fille du grand-duc d'Oldenbourg, qui était protestante. L'un et l'autre embrassèrent la religion grecque, dans laquelle leurs enfants devaient être élevés.

La révolution du 3/15 septembre 1843, força le roi à convoquer une assemblée constituante. Cette assemblée se réunit au mois de novembre de la même année, et, dès le mois de mars 1844, elle avait achevé son œuvre. La constitution grecque était calquée sur la charte française de 1830.

Le régime constitutionnel n'a pas porté bonheur à la Grèce.

Le nouveau gouvernement eut à lutter contre de nombreuses difficultés, extérieures et intérieures. A l'extérieur, l'histoire de la Grèce, depuis cette époque, se résume dans les trois faits suivants :

En 1847, conflit diplomatique avec la Porte, dont le roi avait insulté publiquement le ministre, conflit dont le dénouement fit perdre de son prestige à la dignité royale.

En 1850, affaire dom Pacifico, l'un des plus criants abus de la force contre la faiblesse. A la suite de quelques réclamations élevées par un israélite portugais, dom Pacifico, qui s'était placé sous la protection britannique, lord Palmerston fit bloquer toutes les côtes de Grèce, et exigea de ce petit pays une forte indemnité. L'intervention française amena la levée du blocus.

En 1854, lors de la guerre de Crimée, attitude douteuse du gouvernement grec à l'égard des puissances alliées, qui durent faire occuper le Pirée et qui maintinrent cette occupation pendant deux ans.

Le gouvernement n'était pas le seul coupable dans cette affaire. Les complications de la question d'Orient avaient surexcité le sentiment national, qui rêvait une reconstitution de l'empire byzantin au profit de la Grèce, et, d'autre part, la Russie, pour provoquer une diversion dans sa lutte avec la Porte, favorisait secrètement ces ambitieuses tendances.

A l'intérieur, le gouvernement grec s'est trouvé en face d'une violente opposition constitutionnelle, qu'une question religieuse est encore venue aggraver.

Le protocole de Londres de 1852 appelait au trône de la Grèce, à défaut d'enfants du roi Othon, le prince Luitpold, son dernier frère. Le prince Luitpold s'étant refusé à toute abjuration, et ayant élevé ses enfants dans la religion catholique, l'opposition s'est fait de ce refus un grief contre le roi Othon, qui désirait naturellement transmettre sa couronne à sa famille.

Mais ce n'était là qu'un des points du débat. L'opposition reprochait au roi de viser au pouvoir absolu, et d'entraver autant que possible le développement des libertés publiques. Les années 1860 et 1861 ont été remplies tout entières par ce conflit. C'était là le fond de ces démonstrations incessantes dont la ville d'Athènes a été le théâtre.

Le programme du parti libéral était tout un programme de gouvernement, dont la conclusion sous-entendue était la déchéance du roi Othon.

Ce programme demandait :

- 1° Une application plus sincère du régime représentatif;
- 2° La formation et l'organisation de la garde nationale, conformément à la constitution;
- 3° La désignation d'un successeur au trône de Grèce, professant le culte grec, ainsi que l'exige l'article 40 de la constitution;
- 4° La liberté municipale;
- 5° La réforme des finances et la répression du gaspillage du trésor public;
- 6° Une politique extérieure tendant à favoriser l'affranchissement des provinces grecques, placées sous la domination turque;
- 7° La répartition des terres nationales en friche entre tous les citoyens, l'une des promesses de la constitution;
- 8° La construction d'une marine de guerre et d'arsenaux;

9° Une plus grande impulsion donnée aux travaux publics;

10° L'inamovibilité de la magistrature et du professorat.

Parmi les noms qui se sont produits au milieu du mouvement insurrectionnel de ces derniers jours, plusieurs ont déjà figuré soit dans les ministères précédents, soit dans l'opposition. De ce nombre sont MM. Zaimis, Comondouros, Kalifronas et Canaris.

A s'en tenir à ces premières indications, la révolution actuelle de Grèce aurait beaucoup d'analogie avec la révolution de 1830. Elle s'accomplit au nom de la constitution par des hommes qui poursuivent une révolution libérale, — si tant est que derrière ce mouvement libéral en apparence il ne se cache aucune combinaison étrangère.

Le roi Othon n'était pas un despote bien redoutable. En plusieurs circonstances, il s'était acquis une popularité légitime, et la Grèce, mise prématurément peut-être en possession d'un régime constitutionnel, avait vu, pendant ce règne de trente ans, son indépendance se consolider, et sa prospérité prendre un incontestable accroissement. (La France.)

Le conseil d'Etat s'est réuni mardi au palais des Tuileries, sous la présidence de S. M. l'Empereur, pour reprendre la discussion sur la question de la boulangerie.

Tous les ministres assistaient à cette séance, ainsi que M. le préfet de la Seine et M. Dumas, président de la commission municipale de Paris. (Idem.)

L'escadre de la Méditerranée est partie le 27 octobre, au soir, de Toulon pour la Grèce. — Havas.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les cours gratuits pour les adultes, ouvriront à l'école des frères le lundi 3 novembre, à 7 heures du soir. Ils finiront chaque soir à 8 h. 3/4.

Les samedis et dimanches, il n'y a pas de cours.

Pour être admis, il faut avoir 15 ans au moins.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Un incendie, le troisième de cette semaine, a éclaté le 24 du courant, vers les six heures du soir, dans une meule de chaume et presque au même instant s'est communiqué à une meule de fourrages mélangés, situées l'une près de l'autre, dans la cour du sieur T., cultivateur à Beaufort. Le poids du fourrage détruit est, dit-on, de plus de 25,000 kilog., et sa valeur de 1,000 ou 1,400 francs. Le tout était heureusement assuré. Cet incendie est, croit-on, dû à la malveillance et son auteur supposé a été mis en état d'arrestation.

Malgré la promptitude apportée dans l'organisation des secours, les deux meules de fourrages ont été enveloppées en un instant d'une façon telle que l'on a dû se borner à préserver les bâtiments voisins et le but a été atteint.

—

ainsi ! O mon cœur, mon pauvre cœur, devais-tu souffrir un tel martyre ? Je l'aurai offensée, par l'aveu de mon amour, car elle aura compris que « cet ange, cette vierge timide, » c'était elle... Son orgueil se sera révolté et elle aura voulu se venger et elle s'est vengée !

Être aimée du commis de son père, du fils d'un sabotier, lui aura paru une mortelle injure, une de ces injures qui ne se lavent qu'avec du mépris, à défaut de sang !... O muse, douce inspiratrice de mes chastes mélodies, pauvre enfant née parmi les roseaux des bords de l'Eure, chère maîtresse, vois comme nous sommes traités, comme ton amant est traité par Celle qu'il avait élue entre toutes... Ah ! pauvre sonnet, rejeté par elle avec dédain, reviens avec celui qui t'a arraché de son cœur; nous nous consolons ensemble de notre commune humiliation... Et, cependant, je ne t'avais signé que d'un humble V ! Qu'eût-elle donc fait de toi, pauvre sonnet, si je t'eusse signé de mon nom tout entier ? Tu n'existerais plus sans doute... Elle t'eût déchiré, mis en morceaux et jeté aux quatre vents du ciel ! Eh bien ! j'eusse préféré et toi aussi, sans doute, ce genre de cruauté... Il y eût eu plus de colère, mais moins de mépris, — c'est-à-dire moins de honte pour nous trois, pour toi, pour ma muse, pour le cœur du poète !

XXX. — L'ORAGE.

Le temps avait bien changé, du jour au lendemain : aux

champs d'azur du ciel, aux fils de la vierge, aux joyeuses rumeurs, avaient succédé des forêts de nuages, une brume épaisse et des retentissements sinistres.

— Tel avait été le matin.

Le tableau ne fit que se rembrunir encore vers le milieu du jour, pour prendre un véritable caractère de désolation, aux approches de la nuit. On eût dit qu'une maligne influence s'était tout à coup abattue sur la terre et qu'un mauvais génie planait dans l'air.

Chacun était dans l'attente, comme à la veille d'une catastrophe, — d'une inondation ou d'un tremblement de terre. Les animaux eux-mêmes, par leur cri de détresse ou leurs mouvements d'effroi, manifestaient leur épouvante. L'air était chargé d'électricité, le ciel se couvrait de plus en plus et le vent soufflait avec violence; une tempête était éminente. En effet, un roulement lointain, accompagné d'éclairs, annonçait un orage pour la nuit.

Il était alors neuf heures.

Une heure s'écoula, sans amener aucun changement notable.

Mais vers dix heures, le ciel prit tout à coup un caractère alarmant. Les coups de tonnerre se succédaient sans interruption et l'intensité des éclairs annonçait que l'orage s'approchait à pas de géant.

A dix heures et demie, le tonnerre grondait d'une manière formidable et le ciel était en feu.

Valentin était alors retiré dans sa chambre, en proie à la douleur que lui causait l'affront reçu par lui. Il venait d'ouvrir sa fenêtre aux furies de la tempête, les débris de s'attaquer à sa personne, de lui causer des maux pires que ceux dont il souffrait. Résolu, depuis quelques instants, à chercher dans le sommeil un peu d'allègement à son martyre, il venait de quitter sa redingote et son gilet et se préparait à se mettre au lit.

En ce moment, l'éclair illumina le ciel, et un coup de tonnerre effroyable se fit entendre.

Quelques moments après, une immense clameur retentit dans le village, le tocsin jeta dans l'air ses lugubres appels et les cris : « Au feu ! au feu ! » éclatèrent de toutes parts.

— Le feu ! où donc est le feu ? cria Valentin, à des personnes qui passaient sous sa fenêtre.

— Le tonnerre... le feu du ciel... est tombé.

— Où cela ?

— Chez M. Delapalme.

— Chez son père ! murmura à part lui Valentin... O Jupiter, que ne donnerais-je pas pour croire à ton tonnerre, à ta justice de feu, à tes foudres vengeresses ! Mais je ne crois pas à toi, Dieu de l'Olympe... Et d'ailleurs, ajouta-t-il, ce n'est pas à Elle à mourir... mais à un autre...

Et il descendit précipitamment, tel qu'il était, les cheveux au vent, le cou nu, en manches de chemise, —

La circulation des voyageurs et des marchandises sur les nouveaux chemins de fer de Rennes à Nantes et Nantes à Lorient dépasse toutes les prévisions. Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans étaient bien loin d'espérer un pareil succès. La gare de Redon, qui est le point de raccordement des lignes, est tout-à-fait insuffisante; il est déjà question d'en construire une plus vaste, du moins d'agrandir celle qui vient d'être achevée.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1862.

PRÉSIDENCE DE M. LOUVET.

(Suite.)

Un membre de la 4<sup>e</sup> commission soumet au Conseil le rapport suivant concernant l'établissement des eaux minérales de Martigné-Briand.

« L'établissement des eaux minérales de Jouannette, commune de Martigné-Briand, appelée chaque année votre attention et obtient une subvention de 500 fr.

» Chaque année, le conseil d'arrondissement de Saumur et le Conseil général signalent des améliorations désirables et font espérer des allocations plus importantes dans le cas où la commune de Martigné joindrait ses efforts aux vôtres.

» Cette année, M. le préfet proposait dans son rapport de maintenir l'allocation ordinaire de 500 francs; mais M. le président du Conseil général a reçu récemment une lettre de M. le maire de Martigné, qui réclamait des améliorations urgentes et s'engage pour moitié dans la dépense.

» Plusieurs membres du Conseil nous ayant manifesté le désir d'appuyer cette demande, nous croyons devoir, après avoir acquis l'agrément de M. le préfet, vous présenter un rapport à ce sujet.

» Cet établissement, par la qualité de ses eaux et les gens qui le fréquentent, se présente à vous sous un double point de vue de grande utilité.

» Les eaux de Jouannette sont des eaux ferrugineuses auxquelles la science a reconnu les propriétés des eaux de Spa, et auxquelles une expérience d'un siècle (plus puissante à vos yeux, peut-être, que les analyses chimiques), a fait reconnaître des propriétés merveilleuses pour guérir les affections d'estomac et les maladies de nerfs aujourd'hui si communes. Le pays de Saumur et de Martigné, le Poitou et la Vendée peuvent vous fournir des exemples nombreux de tous genres.

» Les eaux de Jouannette ont la spécialité d'être habituellement fréquentées par les petites fortunes, par les gens occupés qui, n'ayant que peu de temps et peu d'argent à disposer, peuvent le jour du bienfait des eaux sans déplacement ni grands frais.

» Les gens pauvres, munis d'un certificat de leur maire, y viennent en très-grand nombre et jouissent gratuitement des avantages de l'établissement et des consultations du médecin.

» Cet établissement, situé à trois kilomètres de Martigné, à trois kilomètres de Chavagne-les-Eaux et à cinq kilomètres de Thouaré, forme,

à l'abri d'un coteau très-nu, une petite oasis pleine d'ombre et de fraîcheur.

» L'établissement consiste en trois grandes salles basses, une salle de bains, contenant 16 ou 17 baignoires; un cabinet de consultations pour le médecin, et une fontaine potrvue de trois robinets d'eaux minérales; le tout est caché dans un petit parc très-gracieux qui en dépend.

» L'isolement de cet établissement, l'impossibilité de trouver autour un logement quelconque, à moins d'aller jusqu'à Chavagnes ou Martigné, sont un inconvénient très-grave, une cause permanente de désertion; ainsi, cette année, plus de soixante personnes sont venues et reparties faute de logements voisins.

» C'est pour parer à ce fâcheux état de choses, regrettable sous tous les rapports, que nous mettons sous vos yeux un plan et un devis que la commune de Martigné a fait dresser par M. Chesneau, architecte d'Angers, qui consiste simplement à sur-élever d'un étage les trois chambres basses qui existent, et diviser cet étage en 14 petites chambres qui, eu égard à la courte durée des saisons d'eaux (trois semaines environ), peuvent être habitées successivement par trois ou quatre personnes, en définitive, cinquante personnes par an.

» Cette nouvelle construction, dépourvue de toute espèce de luxe, est portée au devis pour une somme de quinze mille francs.

» Nous avons pensé que le département pourrait faire la moitié de cette somme, soit 7,500 fr., à la condition que la commune de Martigné ferait l'autre moitié (7,500 fr.), et se chargerait de la construction.

» La quatrième commission vous propose donc de pourvoir à cette dépense ainsi qu'il suit :

» 1 <sup>o</sup> continuer l'allocation ordinaire, . . . . .	500
» 2 <sup>o</sup> Attribuer à cet établissement les 500 fr. accordés à la Société de viticulture de Saumur, qui n'existe plus, et dont le crédit porté au projet du budget n'a plus d'application, ci. . . . .	500
» 3 <sup>o</sup> Prendre sur le chapitre des impressions départementales, une somme de 500 fr., ci. . . . .	500
Total. . . . .	1,500 fr

Laquelle somme de 1,500 fr., continuée pendant cinq ans, formerait les 7,500 fr. proposés, et doterait notre département d'un établissement précieux et excessivement utile, sans trop peser sur son budget.

» Je termine ce rapport déjà long, en vous rappelant, Messieurs, combien sont précieuses et riches les propriétés des eaux minérales de Jouannette, combien sont dignes d'intérêt les gens qui les fréquentent habituellement.

Le Conseil, adoptant les conclusions de sa quatrième commission, vote le crédit de 1,500 fr. (La suite à un prochain numéro.)

VILLE DE SAUMUR.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses ad-

vétu comme un homme qui marche à la mort.

Le tonnerre était tombé sur la papeterie...

Lorsque Valentin arriva chez M. Delapalme, l'incendie avait déjà pris des proportions considérables : des langues de feu sortaient du comble, qui commençait à fléchir sur plusieurs points; bientôt l'affaissement devint général. Le feu ne tarda pas à envahir le premier étage, puis le rez-de-chaussée... Alors l'incendie présentait une sublime horreur! Des pailles de papier étaient lancées à travers le feu, comme pour lui servir d'aliment; des poutres entières tombaient avec fracas sur cet amas incandescent; des nappes de feu se répandaient de tous côtés... Puis, — spectacle inouï, — au milieu de tout ce chaos, les machines fonctionnant avec une folle vitesse et faisant pressentir des résultats terribles, qui ne tardèrent pas à se produire : l'explosion des chaudières à vapeur!... Ce fut le couronnement de cette œuvre de destruction...

Les progrès de l'incendie avaient été si rapides que l'horrible tableau que nous venons de retracer s'était accusé en moins de dix minutes.

Les premières personnes accourues sur le lieu du sinistre, organisèrent immédiatement des chaînes pour le service des pompes appartenant à l'établissement... Valentin prit la conduite du tuyau de projection de l'une de ces pompes et se rua à travers l'incendie.

Quelques temps après arrivèrent les pompes de la

commune... Mais les bras manquaient pour former des chaînes.

Pourtant, tout le monde travaillait à l'œuvre commune : vieillards, femmes, jeunes filles, enfants, — les mains calleuses et les mains blanches.

Hélas! la papeterie était perdue, matériel, marchandises, matières premières, étaient condamnés à devenir la proie des flammes. Il n'y avait plus qu'à faire la part du feu?...

Ce fut un redoublement d'activité fiévreuse parmi les personnes placées au plus fort du danger.

Les pompes, devenues impuissantes durent être abandonnées.

— Aux crocs! aux crocs! s'écria Valentin d'une voix vibrante...

L'heure était affreuse, le péril immense...

Tout à coup un cri déchirant se fit entendre dans un groupe. Une des jeunes filles qui avaient aidé à faire la chaîne, était tombée en défaillance.

C'était Edmée, qui avait aperçu Valentin marchant sur une poutre enflammée, suspendu sur un abîme de feu.

(La suite au prochain numéro.)

ministres que cette année, à cause de la solennité de la fête de la *Toussaint*, le marché qui devrait se tenir le samedi 1<sup>er</sup> novembre, se tiendra le vendredi 31 octobre.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 octobre 1862.  
Le Maire, CHEDEAU, adj.

Pour chronique locale : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche de Constantinople, en date du 28, porte que les Grecs établis dans cette capitale, envoient une députation à Athènes pour féliciter le gouvernement provisoire. C'est M. Zaimis qui est président du nouveau ministère grec.

D'après les correspondances apportées par le vapeur du *Lloyd*, arrivé de Smyrne, l'assemblée nationale grecque se réunirait probablement dans huit jours.

Turin, 28 octobre. — On mande de la Spezzia, que M. Nelon a approuvé la cure suivie pour Garibaldi, qu'il juge l'amputation inutile et qu'il espère la guérison du malade. — Havas.

#### COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION A VAPEUR SUR LES CANAUX

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE,

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> AUMONT-THIÉVILLE, notaire à Paris.

FONDATEURS :

MM. Eugène LACROIX fils, ingénieur-mécanicien à Rouen;

JOLY, constructeur à Argenteuil (Seine-et-Oise);

A. N. GODEAUX, officier de la Légion-d'Honneur, ancien Secrétaire-Général de la Préfecture de police;

Adolphe DAUBIGNY, ancien inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la C<sup>ie</sup> du Touage de la Basse-Seine et de l'Oise, gérant.

1<sup>re</sup> Emission de 2,000 actions de 500 fr.

On souscrit à Paris, chez MM. L. LAUZE ET C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Chérubini, 4.

(Pour les détails, voir à la 4<sup>e</sup> page.)

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Les transactions ont d'abord présenté une activité irrégulière, c'est-à-dire que l'ardeur des acheteurs se calmait promptement en présence des offres qui se produisaient par intervalles rapprochées. Ces offres provoquaient une baisse peu significative toutefois et à laquelle même succédait bientôt une reprise légère.

Pendant à la suite de ces alternatives de mouvements contraires les acheteurs, jusque-là réservés, se sont montrés résolus, et de nombreuses demandes ont fait surgir une hausse qui s'est poursuivie sans secousses ni violence, et dont l'énergie a annihilé les efforts des haussiers pour l'enrayer. Rien ne semblait devoir faire obstacle à ses progrès, et déjà les vendeurs à découvert, reconnaissant l'vanité de leur résistance, se décidaient à opérer des achats, lorsque des bruits politiques ont amené une baisse aussi rapide et irréfléchie que le mouvement de hausse avait été ferme et mesuré.

Les chemins de fer sont restés pour ainsi dire en dehors des divers mouvements du marché. Comparées à celles de la semaine correspondante de l'année dernière, les recettes brutes accusent une diminution sensible, qui dépasse 500,000 fr. sur l'ensemble des lignes exploitées. La diminution kilométrique est proportionnellement plus importante.

Les chemins de fer Espagnols paraissent entrés aujourd'hui dans leur phase de plein développement, leurs recettes progressent d'une façon continue. Le Madrid à Saragosse, le Nord de l'Espagne, le Séville-Cadix, le Séville-Cordoue, que l'on peut considérer comme les sections d'une grande ligne de transit, reliant la Méditerranée à l'Océan, ont surtout devant eux un bel avenir. Le récent voyage de la reine d'Espagne a dissipé tous les doutes que l'on pouvait avoir sur leur bonne exécution. Ainsi, sur le chemin de Séville-Cadix, la reine a voyagé avec une vitesse de 80 kilomètres à l'heure, et elle a hautement témoigné sa satisfaction de l'organisation du service et de la construction des travaux.—Dutil.

BOURSE DU 23 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 70 95

4 1/2 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 98 15.

BOURSE DU 29 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 70 75.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 98 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION A VAPEUR SUR LES CANAUX

Société en commandite, suivant acte passé devant M<sup>e</sup> AUMONT-THIEVILLE, notaire à Paris.

## FONDATEURS :

MM. Eugène LACROIX fils, ingénieur-mécanicien à Rouen.  
JOLY, constructeur à Argenteuil (Seine-et-Oise).

M. A. - N. GODEAUX, officier de la Légion-d'Honneur, ancien secrétaire-général de la Préfecture de police.

M. Adolphe DAUBIGNY, ancien inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la C<sup>ie</sup> du Touage de la Basse-Seine et de l'Oise; GÉRANT.

## ÉMISSION DE 2,000 ACTIONS DE 500 FRANCS.

Au moyen de la vapeur et à l'aide de l'HELICE MOBILE, système LACROIX, appliquées à des bateaux en fer de 225 tonneaux, les fondateurs ont résolu d'une manière absolue le problème de la navigation active sur les canaux. Par les expériences faites depuis deux ans sur les canaux du Nord, avec un des bateaux déjà construits et appartenant à la Société, on a acquis une vitesse de quatre kilomètres à l'heure, moyenne de la petite vitesse des chemins de fer, et les transports ont été effectués avec une économie de 60 0/0 sur le chemin de fer, et de plus de 25 0/0 sur les bateaux mis en usage jusqu'à ce jour.

Chaque bateau à hélice mobile fera annuellement de 12 à 15 voyages en moyenne, et la Compagnie, comme cela est constaté dès à présent, recueillera vingt-un pour cent de bénéfices.

Des traités convenus assurent le fret de l'énorme mouvement des lignes qui vont être organisées. Les lignes du Nord, de l'Est, canaux de Bourgogne, du Midi, seront promptement mis en activité.

La houille, les cotons et autres marchandises seront transportées avec A Paris, chez MM. L. LAUZE et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Chérubini, 4, au coin de la rue Sainte-Anne.

une économie dont l'industrie et le commerce n'avaient pas encore profité. Un des bateaux, le Progrès n<sup>o</sup> 1, est amarré à Paris, au port Saint-Nicolas; le second est dans les chantiers de M. Joly, à Argenteuil, prêt à être lancé.

L'action de 500 fr. produit au souscripteur un intérêt de six pour cent payable par semestre, son remboursement, dans une moyenne calculée sur la durée de la Société, et de plus une action de jouissance qui lui donne un droit dans la moitié des bénéfices nets de l'entreprise, alors même qu'il est remboursé.

Les honorables fondateurs de la Compagnie générale de Navigation sur les Canaux, pour se conformer à la loi, et pour la sécurité des Actionnaires, ont donné leur préférence à la constitution d'une Société en commandite, plutôt qu'à une Société civile, qui entraîne, et sans aucune limite, la solidarité de chaque souscripteur.

Un dixième des actions a été souscrit par les fondateurs.

La souscription publique est ouverte jusqu'au 31 octobre,

## VERSEMENTS.

50 francs en souscrivant; 75 francs après la répartition; 75 francs contre la remise du titre négociable à la Bourse; et les 300 francs restants, au fur et à mesure des besoins de la Société, et sur l'avis publié par le Conseil de Surveillance.

Les statuts de la Société, notice, prospectus, tableau de l'organisation des services de la Compagnie, sont délivrés là où la souscription est ouverte.

Un avis ultérieur fera connaître la répartition qui sera faite au prorata des demandes.

(510)

## ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRIN, huissier-audencier à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE APRÈS FAILLITE.

Le DIMANCHE, 2 novembre 1862, à midi précis, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé en la demeure du sieur Bonfond, marchand de bois à Varennes-sous-Montsoreau, à la vente publique aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant de sa faillite, à la requête de M. Fayet, agent d'affaires à Saumur, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Ustensiles de ménage, buffet, armoire, tables, chaises, effets d'habillement, futailles, bouteilles vides, tombereau, tilbury, planches, voliges, madriers, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**ACHAT DE BOUTEILLES** de toutes formes. S'adresser à la verrerie de St-Hilaire. (526)

Service des subsistances militaires.

## ACHAT DE DENRÉES.

Le SAMEDI huit novembre 1862, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de BLÉ TENDRE INDIGÈNE ou EXOTIQUE, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication, sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, (rue Bodin, n<sup>o</sup> 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (527)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

## A VENDRE

UN JARDIN très-affructif, place de Nantilly, derrière l'église, avec diverses servitudes et une glacière en parfait état.

S'adresser audit notaire. (528)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE Ou à Louer.

1<sup>o</sup> MAISON, à Saumur, rue d'Orléans, appartenant à M<sup>me</sup> MARTIN PAILLET; cour, remise et écurie.

2<sup>o</sup> MAISON, à Saumur, rue Royale, n<sup>o</sup> 12, appartenant à M<sup>me</sup> BOUSSARD, qui l'occupe.

S'adresser, pour visiter lesdites maisons et pour traiter, aux propriétaires, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (478)

Etude de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire à Brézé.

## A VENDRE PAR ADJUDICATION

En totalité ou en détail et par lots, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire à Brézé,

Le dimanche 9 novembre 1862, à deux heures après midi,

## LES IMMEUBLES

Dont la désignation suit :

1<sup>o</sup> Un morceau de terre, nommé le Champ-Coudreau, situé commune de Saint-Cyr-en-Bourg, contenant 15 ares 50 centiares.

2<sup>o</sup> Une pièce de terre, nommée le Champ-du-Coudreau, même commune, contenant 2 hectares 66 ares 55 centiares, divisée en six lots.

3<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, nommée le Champ-Jouin, commune de Chacé, contenant 79 ares 36 centiares, divisée en deux lots.

4<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, nommée également le Champ-Jouin, commune de Chacé, contenant un hectare 75 ares 50 centiares, divisée en 4 lots.

5<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, nommée le Buisson-Mercier, commune de Souzay, contenant 2 hectares 93 ares 94 centiares, divisée en 7 lots.

6<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, nommée la Pièce-du-Fossé-Guinault, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, contenant 2 hectares 49 ares 90 centiares, divisée en 9 lots.

7<sup>o</sup> Quarante ares 20 centiares de terre, situés au clos Guignard, même commune.

8<sup>o</sup> Vingt-quatre ares 42 centiares de terre, sis au Champ-de-la-Bonne, commune de Chacé.

9<sup>o</sup> Quarante-quatre ares de terre, au Champ-des-Ruoux, commune de Chacé.

10<sup>o</sup> Et 53 ares de pré, situé aux Prés-de-l'Abbaye, commune de Chacé.

Ces biens dépendent de la succession de M<sup>me</sup> la marquise de Dreux-Brézé, douairière, et appartiennent à M<sup>me</sup> la marquise de Monteynard, à M. le vicomte Eugène de Dreux-Brézé et à M. le comte Edouard de Dreux-Brézé.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à cet effet à M. CAPELET, notaire honoraire à Moulins, mandataire des propriétaires, qui se trouvera au château de Brézé, les 6 et 7 novembre 1862.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par M<sup>me</sup> Aubelle. S'adresser à M<sup>me</sup> AUBELLE. (328)

## A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la St-Jean,

DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

## A CÉDER

## MAISON DE BLANC

A Saumur.

S'adresser à M. CORMERY. (500)

COMPAGNIES D'ASSURANCES GÉNÉRALES CONTRE L'INCENDIE,

à Paris, 87, rue Richelieu.

MM. Mollay, } à Saumur,  
Haloppé, } rue Bodin, 22,  
agents pour l'arrondissement de Saumur, en remplacement de M. Dablan-court. (491)

ON DEMANDE une place de garde-particulier ou de garde de commune. S'adresser au bureau du journal.

## POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE

Cette PommaDE est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit actif avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 f. — Composée par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M<sup>e</sup> à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chassepiéd, coiffeur-parfumeur. (470)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le